

Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :

Michel Aurignac, Patrick Moura et Corinne Panatier.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise Capélani.

Absents : Michel Aurignac, Frédéric Tabone

Le compte-rendu de la séance du 13 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

1 – Mise à jour du tableau des effectifs :

La restructuration du personnel communal entraîne une modification du tableau des effectifs.

Le coordinateur du service technique démissionnaire ne sera pas remplacé, son poste est donc supprimé et remplacé par un agent technique polyvalent à temps complet (35 heures).

Dans le service scolaire un agent d'animation voit son poste passer dans le cadre emploi des adjoints techniques (5 heures hebdo).

La commune d'Asson emploi à ce jour 17 personnes.

2 – Convention d'achats groupés avec Cast finances :

Cast Finances est un groupement d'achats pour les communes, entreprises et associations. Créée en 2018 cette société offre à ses clients ses services pour mutualiser les achats dans les domaines de fournitures administratives, informatiques, restauration, matériels etc.

L'économie sur une année est estimée à 6 000 €, Cast Finances facturant sa prestation de mise en relation des fournisseurs et des clients à 130 € par mois plus un pourcentage de 5% sur le chiffre d'affaire réalisé.

Le contrat est signé pour 1 an.

Le conseil valide à l'unanimité ce point.

3 – Décision modificative 1 :

Des ajustements financiers sont nécessaires dans le budget communal.

La somme de 88 281 € représente la totalité des transferts de montant entre les articles comptables sur les postes des bâtiments et mobilier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4 – Réhabilitation de la maison Pétrique-Tambouré :

Un nouveau plan de financement est proposé aux élus par M. Lassus l'architecte du projet. Cette nouvelle évaluation tient compte des dernières modifications et des augmentations des matières premières.

Dans le tableau ci-dessous nous vous présentons le détail des postes de dépenses et recettes.

Les 5 appartements bénéficieront du régime PALULOS (Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale). Ce dispositif permet à la commune de bénéficier d'aide à la rénovation de l'Etat et des collectivités territoriales.

DEPENSES	TTC	RECETTES	TTC
Gros œuvre maçonnerie-béton-réseaux	116 498	Subvention Conseil Départemental	64 521
Travaux divers sur couverture ardoise	52 118	Subvention Etat (DETR)	91 148
Menuiseries extérieures - occultations	34 727	Subvention Pays de Nay	15 000
Menuiseries intérieures bois	40 828	Subvention Conseil régional	15 000
Plâtre-isolation-plafonds-cloisons	80 858	Emprunt	300 000
Pomberie-sanitaire-WC	37 038	TVA	51 481
Chauffage-électricité	48 310	Autofinancement	23 270
Carrelage- faïences	17 786		
Revêtements de sols souples	11 161		
Peinture- revêtements muraux	41 510		
Désamiantage	9 724		
sous-total travaux	490 557		
Raccordement réseaux eau assainissement	3 878		
Raccordement électricité	9 764		
Démolition plafonds lattis (avant travaux)	3 364		
Mission CSPS	2 500		
Diagnostic amiante (avant travaux)	2 456		
Contrôle technique	4 230		
Honoraires architecte	41 690		
Honoraires OPC	1 980		
Total	560 420 €		560 420 €

Ce projet de financement est adopté à l'unanimité.

5 – Emprunt maison Pétrique-Tambouré :

Le maire propose de retenir l'offre du Crédit Agricole pour l'emprunt de 300 000 € nécessaire aux travaux à entreprendre à la ferme Pétrique-Tambouré.

Le taux annuel sera de 0,8732 % pour une durée de 20 ans soit des annuités de remboursement de 16 400 €.

Les autres devis de la Banque Postale et de la Caisse d'Epargne étant plus dispendieux.

L'unanimité est acquise pour ce point.

6 – Demande du subvention intempérie septembre 2021 :

Les orages des 15 et 16 septembre 2021 ont endommagé une partie des routes communales (Monpelat, Lascoumes, Arrioussoulens).

L'estimation des réparations est évaluée à 36 487 €.

Les aides de l'Etat et des autres collectivités sont de 27 100 €.

Il restera à la charge des finances de la commune la somme de 3 843 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nous avons interpellé le maire sur la coulée de terre qui s'est produite lors de cette période pluvieuse, dans l'aménagement de l'espace en-dessous de l'école. Selon lui ce n'est pas dû à l'épisode météorologique mais plutôt à une veine d'eau dans ce terrain. Comme la réception des travaux n'a pas été signée, c'est la société Eurovia qui devra procéder aux opérations de remise en état.



Glissement de terre sur l'aménagement en dessous de l'école.

7 –Motion contre le projet Etat-ONF :

La Fédération des communes forestières alerte ses adhérents sur le risque de démantèlement de l'Office National des Forêts et l'augmentation de 2 à 4 € par hectares de la participation des communes.

Le conseil municipal rejette à l'unanimité ce projet.

8 – Indemnité d'élus pour Frédéric Tabone :

Après la démission de Mme. Debaty au mois de mai 2021, il convient d'attribuer à son remplaçant l'indemnité annuelle de 901 €.

Ce point est acquis à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Alexandre Larruhat informe le Conseil qu'un registre est à la disposition des administrés pour recueillir leurs observations sur la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Le maire détaille les effectifs scolaires à la rentrée de septembre 2021 :

Ecole du bourg 136 élèves

Ecole du Pont Latapie 37 élèves.

Il explique que les fêtes patronales de la Saint Martin se dérouleront les 12, 13 et 14 novembre 2021.

Nous avons soulevé le risque d'accident, au virage Marchèse, sur le chemin de la Fontaine Rouge.

Patrick Moura souhaite connaître le sort du presbytère, ce logement est inhabité depuis 2 ans et souligne qu'il pourrait être mis en location. Le maire explique que le prêtre affecté à l'église d'Asson devrait rapidement l'occuper.

La Séance a été levée à 21 h 30.

Les rédacteurs : Michel Aurignac, Patrick Moura, Corinne Panatier.